

Publication d'informations en matière de durabilité

Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR

ISIN : FR0010822130 / FR0013400876

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

■ Résumé

Ce produit, labélisé ISR, a une approche « *Best-in-Universe* », applique des politiques d'exclusions sectorielles et normatives et de gestion des controverses, et a également une stratégie d'actionnariat actif. Au moins 90% des investissements sont couverts par ces politiques, et donc alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.

Exclusions normatives et sectorielles

Le fonds est soumis à nos politiques d'exclusions sectorielles et normatives. Il s'agit de l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans la production d'armements controversés, dans les secteurs du tabac, de l'alcool, des hydrocarbures non-conventionnels ou du charbon. Il est interdit d'investir chez un émetteur concerné par ces politiques. Dans le cas où un émetteur déjà présent en portefeuille serait concerné par une de nos politiques d'exclusions, le gérant doit alors liquider sa position¹. Les données utilisées pour mettre en place ces exclusions proviennent des fournisseurs MSCI et Uргewald. Les données sont mises à jour tous les mois et des vérifications de cohérence sont réalisées. Dans le cas des controverses, les mises à jour ont lieu au fil de l'eau.

Le détail de nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles se trouve sur notre site internet.

Best-in-Universe

Nous attribuons à chaque émetteur une note extra-financière. Celle-ci provient de notre fournisseur de données externe Moody's ESG, avant d'être retraitées en interne. Elle donne un aperçu standardisé et global de la performance d'un émetteur concernant les facteurs ESG². Les émetteurs présentant les moins bonnes notes ESG sont exclues de l'univers d'investissement. Ainsi, au minimum 25% des émetteurs sont exclus de notre univers d'investissement. De plus, aucun émetteur ne remplissant pas le standard minimum n'est toléré dans le portefeuille. Cette stratégie nous permet de constituer un univers d'investissement composé d'émetteurs sélectionnés pour leurs bonnes caractéristiques ESG. Les données, provenant de Moody's ESG, sont mises à jour tous les mois et des vérifications de cohérence sont réalisées.

Le respect de nos processus est contrôlé annuellement dans le cadre du label ISR, d'une part par les collaborateurs du Pôle CCI (Conformité et Contrôle Interne), mais également par un organisme certifié par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Le détail de cette stratégie dite « *Best-in-Universe* » peut être trouvé dans le code de transparence du FCP, disponible sur le site internet.

Actionnariat actif

PRO BTP FINANCE encourage, via le vote, les meilleures pratiques d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Nous participons à toutes les Assemblées Générales auxquelles nous sommes conviés³, sans détention minimale et indépendamment du pays. Nous portons une attention particulière aux éléments suivants : la disponibilité des administrateurs, l'équilibre des genres aux conseils, les jetons de présence, le bilan carbone, le dividende, l'âge des membres du conseil, la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, le quitus aux administrateurs et la rémunération des dirigeants. Nous participons dans la mesure du possible à des engagements collaboratifs tels que proposés par les PRI et/ou le FIR. PRO BTP FINANCE s'engage également à communiquer avec les émetteurs. Chaque année, une trentaine de courriers sont adressés aux émetteurs. Le détail de notre politique d'engagement se trouve sur notre site internet.

¹ Dans le cas des hydrocarbures non-conventionnels, l'exclusion sera effective au plus tard en 2025

² Environnement, Social et Gouvernance

³ Sur le périmètre défini par notre politique de gestion des conflits d'intérêts



■ Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Ce fonds d'actions européennes, labélisé ISR, applique une stratégie « Best-in-Univers ». Le fonds investit dans les émetteurs présentant les meilleures performances extra-financières de son univers d'investissement, d'après les analyses de notre fournisseur de données et après retraitement interne. De plus, des filtres d'exclusions et une politique de gestion de controverses sont également appliqués à l'univers d'investissement afin de restreindre les investissements dans des sociétés dont l'activité principale est susceptible de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large, ou présentant des carences avérées en matière d'ESG. Enfin, le fonds s'inscrit dans une démarche d'actionnariat actif au travers des votes et de l'engagement individuel ou collectif.

Plus d'informations sont disponibles dans nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles, ainsi que dans notre code de transparence.

■ Stratégie d'investissement

Le produit a une approche Best-in-Univers, applique des politiques d'exclusions sectorielles et normatives et de gestion des controverses, et a également une stratégie d'actionnariat actif. Le fonds est ainsi soumis à plusieurs contraintes extra-financières.

Exclusions normatives et sectorielles

Le fonds est soumis à nos politiques d'exclusions sectorielles et normatives. Il s'agit de l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans la production d'armements controversés, dans les secteurs du tabac, de l'alcool, des hydrocarbures non-conventionnels ou du charbon. Il est interdit d'investir chez un émetteur concerné par ces politiques. Les émetteurs présentant des carences majeures en matière de gouvernance sont par ailleurs exclus via notre procédure de gestion des controverses.

Best-in-Univers

Nous attribuons à chaque émetteur une note extra-financière. Celle-ci provient de notre fournisseur de données externe, avant d'être retraitée en interne. Les émetteurs présentant les moins bonnes notes ISR sont exclus de l'univers d'investissement. Ainsi, au minimum 25% des émetteurs sont exclus de notre univers d'investissement. De plus, aucun émetteur ne remplissant pas un standard ISR minimum n'est toléré dans le portefeuille. Cette stratégie nous permet d'assurer les bonnes pratiques ESG au sein des émetteurs du portefeuille. Les émetteurs présentant des carences majeures en matière de gouvernance sont par ailleurs exclus via notre procédure de gestion des controverses.

Actionnariat actif

PRO BTP FINANCE encourage, via le vote, les meilleures pratiques d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Nous participons à toutes les Assemblées Générales auxquelles nous sommes conviés⁴, sans détention minimale et indépendamment du pays. PRO BTP FINANCE s'engage aussi à communiquer avec les émetteurs. Chaque année, une trentaine de courriers sont adressés aux émetteurs. Nous participons dans la mesure du possible à des engagements collaboratifs tels que proposés par les PRI et/ou le FIR.

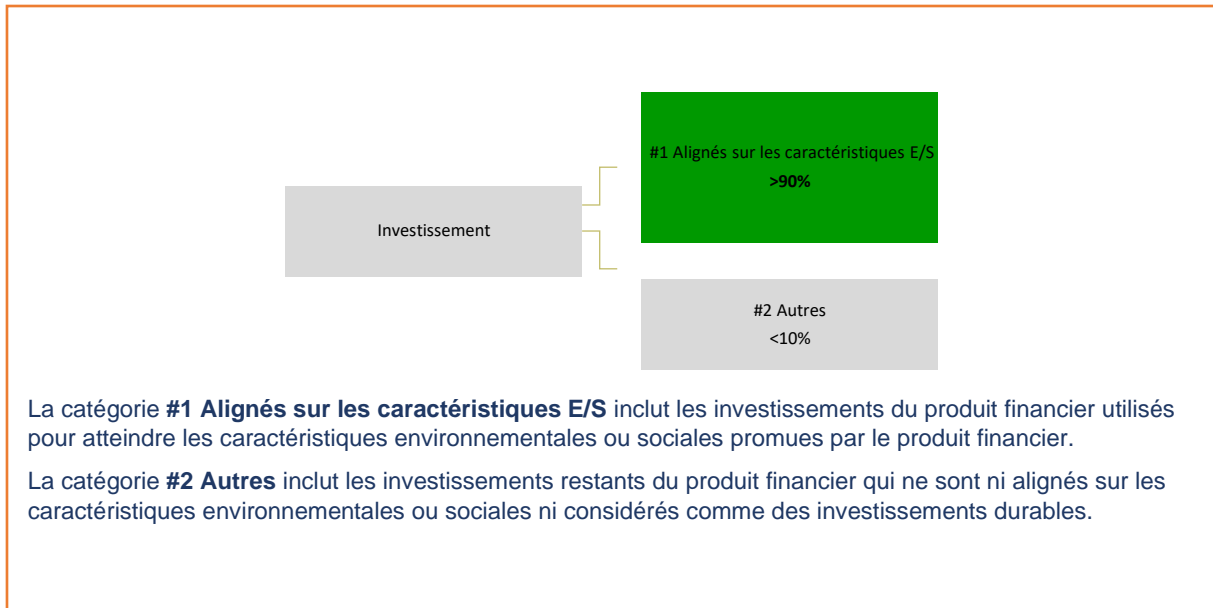
Nous considérons que l'engagement est un moyen pour les investisseurs d'influencer et de faire évoluer les politiques et pratiques des sociétés détenues pour atténuer les risques et garantir la valeur à long terme. Le détail de notre politique d'engagement se trouve sur notre site internet.

■ Proportion d'investissement

Le fonds n'entend pas réaliser d'investissement durable, au sens du règlement SFDR comme du règlement Taxonomie.

⁴ Sur le périmètre défini par notre politique de gestion des conflits d'intérêts





■ Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et sociales, nous réduisons l'univers d'investissement du gérant en excluant certains émetteurs : ceux concernés par nos politiques d'exclusions, ceux en controverses sévères, et 25% des émetteurs ayant les moins bonnes notes ISR. Ces exclusions sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales.

Les données liées aux émetteurs, notes comme exclusions, sont mises à jour chaque début de mois et intégrées dans notre base propriétaire. Après retraitement, la liste des titres interdits est ensuite transmise au gérant. Si un émetteur en portefeuille devient inéligible, le gérant dispose alors de trois mois pour céder sa position. Les controverses sont, elles, traitées au fil de l'eau via des alertes de notre fournisseur de données.

Toutes les données présentes dans notre base propriétaire sont historisées et accessibles à tous les gérants et analystes de PRO BTP FINANCE. Un contrôle pré-trade est mis en place via notre outil de passation d'ordres afin d'une part de bloquer les investissements sur des émetteurs interdits et d'autre part d'alerter les gérants sur des émetteurs susceptibles de présenter des risques ESG particuliers.

Le respect de nos processus est contrôlé annuellement dans le cadre du label ISR, d'une part par les collaborateurs du Pôle CCI (Conformité et Contrôle Interne), mais également par un organisme certifié par le Comité français d'accréditation (COFRAC).

■ Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Les données liées aux émetteurs, notes comme exclusions, sont mises à jour chaque début de mois et intégrées dans notre base propriétaire. Les controverses sont traitées au fil de l'eau.

Les notes ISR proviennent de notre fournisseur Moody's ESG qui évalue 6 piliers pour donner un score global : environnement, droits humains, relation client / fournisseur, impact sur les communautés, gouvernance et ressources humaines. Elles sont retraitées dans notre base propriétaire pour passer d'un « *Best-in-Class* » à un « *Best-In-Universe* », c'est-à-dire que les émetteurs sont notés indépendamment de leur secteur. Les données liées aux exclusions et aux controverses proviennent de nos fournisseurs MSCI et Urgewald. Leur retraitement n'est pas significatif.

Nous vérifions chaque mois que l'inventaire du portefeuille est conforme à nos exigences, c'est-à-dire qu'aucun émetteur n'est concerné par nos politiques d'exclusions, qu'aucun émetteur n'est en controverse sévère et qu'aucun émetteur en portefeuille n'est inéligible (note ISR inférieure à la moyenne). Pour les controverses, les données fournies par MSCI sont mises à jour au fil de l'eau dans notre base propriétaire, via un système d'alerte. Si un émetteur en portefeuille devient inéligible, le gérant est alerté par un mail automatique et dispose alors de trois mois maximum pour céder sa position.



■ Sources et traitement des données

Nos fournisseurs de données sont les suivants :

- MSCI : controverses, exclusions normatives et sectorielles (sauf charbon et hydrocarbures), taxonomie
- Urgewald : exclusions charbon et hydrocarbures non-conventionnels
- Moody's ESG : notation extra-financière des émetteurs privés
- Refinitiv : indicateurs extra-financiers (y compris les PAI)
- Pour les analyses de vote : Proxinvest (France) et ISS (Monde hors France)

Les scores ESG fournis par Moody's sont retraités dans notre base ESG propriétaire pour passer d'un « *Best-in-Class* » à un « *Best-in-Universe* » : c'est-à-dire que les émetteurs sont classés selon leur performance extra-financière indépendamment de leur secteur d'activité. Il n'y a pas de retraitement significatif pour les autres données. PRO BTP FINANCE vérifie mensuellement que les données reçues par ses fournisseurs sont cohérentes et corrige les éventuelles anomalies. Le taux de couverture des notes fournies par Moody's doit dépasser 90% du portefeuille. Il n'y a pas de données estimées.

■ Limites aux méthodes et aux données

Les stratégies mises en place par le fonds sont soumises aux contraintes résultant de la fiabilité des données fournies par nos fournisseurs de données extra-financières. Compte tenu des volumes, PRO BTP FINANCE n'est pas en mesure de vérifier la totalité des données reçues et est donc dépendant de la qualité des analyses des sociétés fournisseuses.

Cependant, des contrôles de cohérence sont effectués lors des mises à jour mensuelles par nos fournisseurs et les utilisateurs de notre base de données propriétaires nous font part de tout doute quant à la validité des données. Ainsi, nous pouvons nous assurer d'une cohérence globale des données et de la politique mise en place.

Une autre limite aux méthodes et aux données est la couverture des émetteurs sous-jacents. Pour pallier à cette limite, nous nous assurons qu'au moins 90% des émetteurs en portefeuille soient couverts par une note ISR.

Enfin, compte tenu des délais lors d'achat ou de vente de titres, le fonds peut se retrouver temporairement avec un émetteur exclu dans le cas d'un changement brutal du niveau de controverse. Nous fixons un délai de trois mois maximum aux gérants dans ce cas-là. Nous limitons ce risque en ayant des titres très liquides en portefeuille.

■ Diligence raisonnable

PRO BTP FINANCE s'assure tout d'abord qu'au moins 90% du portefeuille est noté par Moody's ESG. De plus, nous suivons au quotidien les éventuelles alertes sur les controverses de tous nos émetteurs en portefeuille. Cette veille continue nous permet de nous prémunir contre des risques majeurs de durabilité ou de réputation.

Le respect de nos processus est également contrôlé dans le cadre du label ISR, d'une part par les collaborateurs du Pôle Conformité et Contrôle Interne (CCI), mais aussi par un organisme certifié par le Comité français d'accréditation.

■ Politiques d'engagement

PRO BTP FINANCE encourage, via le vote, les meilleures pratiques d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Nous participons à toutes les Assemblées Générales auxquelles nous sommes conviés⁵, sans détention minimale et indépendamment du pays. PRO BTP FINANCE s'engage aussi à communiquer avec les émetteurs. Chaque année, une trentaine de courriers sont adressés aux émetteurs. Le détail de notre politique d'engagement se trouve sur notre site internet. Nous participons dans la mesure du possible à des engagements collaboratifs tels que proposés par les PRI et/ou le FIR.

PRO BTP FINANCE dispose d'une procédure spécifique pour la gestion de controverses. Nous recevons un niveau de controverse de notre fournisseur MSCI. Dans le cas où le niveau de controverses est estimé par MSCI comme « très sévère », nous excluons l'émetteur de nos investissements. Dans le cas où l'émetteur serait déjà en portefeuille, nous laissons 3 mois au gérant pour céder sa position. Les données relatives au niveau de controverses sont mises à jour au fil de l'eau dans notre base propriétaire.

⁵ A l'exception des émetteurs ayant des relations commerciales avec le Groupe PRO BTP



■ Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

